Salle de sport et mandat

Par Zekorah

Bonjour

Je me permets de poster ma demande ici.

Il y a quelques années j'ai été inscrite dans une salle de sport. J'ai résilié mon abonnement et j'ai bloqué à la banque leur virement mensuel.

Je m'y suis réinscrite il y a un mois. Là je trouve ma carte d'accès bloquée. En effet j'ai repensé au fait que j'ai bloqué auprès de la banque.
Lors de l'inscription, ils ne m'ont pas refait signe de mandat et pas demandé si mes coordonnées étaient toujours OK.

Sont-ils en droit de me demander des frais car le prélèvement n'est pas passé ? Ou l'erreur vient uniquement de l'agent qui m'a pas fait signe de mandat (alors que j'ai bien précisé que je les avaient bloqué il y a 5 ans !) et pas demande si les coordonnées étaient identiques à ceux de 2016? ?

Merci d'avance,

Claire

Par ESP

Bonjour
Pour le moment, on ne vous a rien réclamé, il faut attendre et voir.. Revenez nous dire !

Par Zekorah

Bonjour.
Merci pour votre retour.

Cependant cette salle de sport (sûr je ne citerais pas pour éviter de les dénigrer) fait souvent les choses comme ça les arrange.

Il y a quelques années le motif de ma rupture du contrat était une blessure. De base ils avaient pas voulu arrêter mon contrat (2 mois avant la date) malgré une blessure avec certificat médical.
J'avais donc bloqué leur prélèvement. J'ai eu des frais à ce moment là malgré que je les avais prévenu. Ça encore je peux comprendre c'est moi qui aie mal agis.

Mais j'aimerais, avant d'en savoir plus de leur côté, savoir légalement s'ils sont dans leur droit de m'ajouter des « frais de dossier » alors que l'agent n'a pas fait correctement son travail..:

Par morobar

Bjr,
alors que l'agent n'a pas fait correctement son travail..:
Oui cet agent aurait du vous questionner sur la gestion de votre compte bancaire et vérifier si vous n'aviez pas bloqué l'accord de virement à l'époque..
Comme il vous a été indiqué, le mieux est d'attendre, et d'espérer que cela ne finisse pas par un rejet de votre inscription.

Par Zekorah

Bonjour,

Après je m'en suis rendue compte avant même d'avoir un courrier ou quoi que ce soit et leur ai envoyé un mail aujourd'hui (car personne en presentiel) leur informant de la situation et prévenant que je viendrais lundi régulariser la situation. J'ai été honnête avec eux.

Oh non ça n'annulera pas l'inscription. J'ai un an de contrat obligatoire et après je résilie quand je veux après un an. Je pense qu'ils préféreront m'encaisser et faire le mandat de prélèvement ! Je me renseigne simplement en cas de « frais de dossier » si je peux me défendre